

Circulaire du 12-2-2021

Plusieurs posters précisent les modalités d'obtention d'un CAPPEI sur le site. Cette infographie est une synthèse de ces supports.

Désormais une deuxième voie d'accès au CAPPEI par VAEP est mise en œuvre à compter de la rentrée 2021 pour la session 2022.

## Les deux voies d'accès au CAPPEI

Ancienneté 5 ans dont 3 sur un support spécialisé à tps complet nécessaire



1

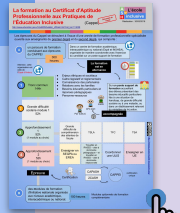
### A l'issue d'une formation



Le départ en formation préparatoire au CAPPEI reste conditionné par l'affectation du professeur sur un poste support de formation.

### Parcours de formation (324 h)

- Composition de la formation + « N-1 » de 24 h : présentation de la formation ; tps avec le tuteur ; présentation épreuves, suivis ...
- + Tronc commun de 144 h
- + Module professionnalisant de 52 h
- + 2 Modules d'approfondissement de 52 h



### Remplacement durant les temps de formation



### Accompagnement et suivi par

- formateurs INSPE en lien avec l'équipe École inclusive
- équipe de circo et École inclusive ou Prof Ressources 2nd degré = visites
- un tuteur (depuis prise fonction jusqu'aux épreuves)



### Examen CAPPEI

3 épreuves enchaînées



Si obtention de la certification



possibilité de faire formations MIN : 50 h/an x 2  
INSHEA + INSPE = cartographie de l'offre de formation

2

### Par VAEP



Dépôt du dossier de recevabilité (livret 1) avant congés automne

Si ok

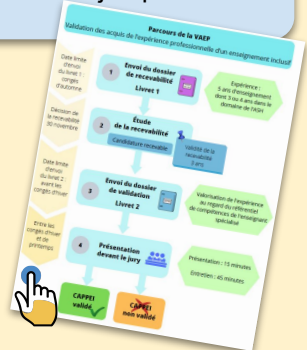
Dépôt du dossier de VAEP (livret 2)  
Examen devant le jury :  
présentation dossier (15 mn) +  
entretien (45 mn) / entre congés d'hiver et de printemps



IEN ASH ou IA-IPR ASH  
IEN ou IA-PR  
PE spécialisé

### Accompagnement par :

- Prof Ressources ASH 2nd degré
- équipes circo École inclusive + circo ordinaire pour préparer le dossier et sa présentation (possibilité de visite si le PE le souhaite)
- Un pair tuteur si ok après l'étape 1 du parcours VAEP et jusqu'à l'examen



<http://ressources-ecole-inclusive.org/>



[Accès aux annexes de la circulaire](#)